

# Dossier de demande de subvention municipale 2018

## ASSOCIATIONS SPORTIVES

### GUIDE METHODOLOGIQUE



Vous trouverez dans ce guide synthétique les principaux éléments pour bien remplir et bien comprendre le nouveau dispositif mis en place par la Ville d'Agen.

Les dossiers seront disponibles sur le site de la Ville d'Agen à compter du 1<sup>er</sup> Avril et seront à retourner par mail ([lysiane.boivin@agen.fr](mailto:lysiane.boivin@agen.fr)) ou par voie postale au Service des Sports avant le 30 Avril à l'adresse ci-dessous :

Parc des Sports / 289 rue de Lille  
BP 30003  
47916 Agen cedex 9

## **1/ Plusieurs dossiers de demandes de subventions**

En 2018 les clubs ont le choix du dossier de demande de subvention à déposer.

1/Un dossier « Club Loisir » : dossier simplifié avec un montant de subvention plafonné à 500€

2/Un dossier « Club Compétition »

Le dossier club compétition est différent selon le type de pratique :

- Sport individuel
- Sport collectif

### **Le dossier de demande de subvention**

Il s'agit d'un dossier simplifié dans les éléments à remplir et à fournir. Néanmoins les clubs devront fournir la justification des éléments qu'ils déclarent.

Toute absence de pièce justificative, à l'exception de celles concernant le lieu de résidence, entrainera la non-prise en compte des éléments concernés.

### **Les modalités de détermination de la subvention**

Le calcul du montant de la subvention à attribuer repose:

- Pour 70% au moins sur critères.
- Dans la limite de 30%, sur des éléments non quantifiables, que la Ville pourra prendre en compte pour compléter le montant déterminé par les critères. Cette analyse prendra particulièrement en compte :
  - L'engagement du club dans des projets à vocation sociale
  - Le développement au sein du club de projet sport-santé
  - L'engagement des clubs autour de la question du Handicap et l'accueil de sportifs Handisport
  - La vitalité du bénévolat
  - Des résultats particulièrement remarquables
  - La saine gouvernance du Club
  - Les finances de l'Association

Il est à noter que l'atteinte des critères sera étudiée annuellement sans référence à l'année n-1.

Exemple :

Un club A et un club B obtenant chacun 1000 pts.

Le club A est particulièrement engagé sur un certain nombre de questions (handicap, Sport Santé...) et s'appuie sur un bénévolat actif, de saines finances... la Ville lui accordera un complément de 25% à l'appréciation. Son montant sur critère représentera alors 75% de la subvention qui lui sera accordé.

Le club B ne présente pas de projets particuliers sur les questions évoqués plus haut et présente un compte de résultat très déficitaire, mais un bénévolat actif. La Ville lui accordera un complément de 5% à l'appréciation. Son montant sur critères représentera alors 95% de la subvention qui lui sera accordé.

	Critère		Appréciation		Total
	Valeur	%	Valeur	%	
<b>Club A</b>	1000 pts	75%	333 pts	25%	1333 pts
<b>Club B</b>	1000 pts	95%	52 pts	5%	1052 pts

### **Les critères**

Chaque critère correspond à une valeur de point. Le cumul du nombre de points obtenu par le club déterminera pour au moins 70% le montant de la subvention. Il appartient au club d'apporter la justification des éléments qu'il déclare.

Les éléments à fournir sont plus importants pour les clubs répondant au dossier Compétition que pour les clubs répondant au dossier Loisir.

<b>Critères</b>	<b>Dossier « Clubs Compétitions »</b>	<b>Dossier « Clubs Loisirs »</b>
Par nombre de licenciés	<b>X</b>	<b>X</b>
Par nombre de licenciés mineurs	<b>X</b>	<b>X</b>
Par nombre de licenciés bénéficiaires de la Banque des Sports	<b>X</b>	
Par nombre de licenciés résidents de la Ville d'Agen	<b>X</b>	<b>X</b>
En fonction de la mixité au sein du club: en considérant qu'un ratio de 60%/40% correspond à un niveau satisfaisant de mixité	<b>X</b>	<b>X</b>
En fonction du niveau du club	<b>X</b>	
En fonction du niveau de qualification de l'encadrement	<b>X</b>	<b>X</b>
En fonction de la participation aux actions de la Ville	<b>X</b>	<b>X</b>

Critères		Nombre de points	Pièces justificative	Commentaires
<b>Les licenciés</b>	1 licencié	5 pts	Attestation fédérale	Ne sont pris en compte que les licences sportives.
	Licencié de – de 18 ans	+ 5 pts	Attestation fédérale	Ne sont pas pris en compte les licences journalières, entraîneurs, dirigeants...
	Licencié Agenais	+ 4 pts	Déclaratif club	
	Licencié bénéficiaire de la Banque des Sports	+ 7 pts	Banque des Sports	
	Mixité	5 pts par nombre de licenciés	Attestation fédérale	Si le club a un ratio licencié masculin/féminin d'au moins 60/40: Le club obtient la valeur du nombre total de licenciés multiplié par 0,5 point.  300 licenciés x 5 = 1500 pts
<b>L'encadrement</b>	Brevet Fédéral	10 pts	Organigramme technique du club	Ne sont comptabilisés que les éducateurs ayant des fonctions réelles d'encadrement.
	Diplôme d'Etat (BPJEPS/BEES et +)	30 pts	Organigramme technique du club	
<b>Participation à la vie de la</b>	Participation active	2000 pts	Evaluation du service des	Cf : mode de calcul de la participation à la Vie de la Commune
	Bonne participation	1200 pts		

<b>commune</b>	Participation moyenne	500 pts	sports	
	Participation faible	100 Pts		
	Participation nulle ou marginale	0 Pts		
<b>Niveau du club 1</b>	Niveau Elite	3000 pts	Classement ou résultats officiels à fournir par le club	Cf : détail du mode de calcul du niveau du club, en considérant les différences selon le type de pratique (sports individuels ou Collectifs).
	Niveau National	1500 pts		
	Niveau Région Elite / Inter-région / Pré-nationale	600 pts		
	Niveau régional	400 pts		
	Niveau départemental	100 pts		
<b>Niveau du Club 2</b>	Niveau Elite	3000 pts		
	Niveau National	1500 pts		
	Niveau Région Elite / Inter-région / Pré-nationale	600 pts		
	Niveau régional	400 pts		
	Niveau départemental	100 pts		

<b>Bonifications</b>	Déplacements des véhicules pour le transport des sportifs aux compétitions supérieur à 25 000 km/an	600 pts	Justificatifs à fournir par le club	Le club transmettra un état précis des kms effectués. La simple fourniture du calendrier fédéral ne pourra être prise en compte.
	Déplacements des véhicules pour le transport des sportifs aux compétitions supérieur à 35 000 km/an	1000 pts		
	Charges liées à l'équipement (Location des lignes d'eau, loyer, paiement des fluides) supérieures à 5000€/an	2000 pts		
	Charges liées à l'équipement (Location des lignes d'eau, loyer, paiement des fluides) supérieures à 2000€/an	200 pts		



	Dossier d'action déposé et ayant reçu un financement dans le cadre du Contrat de Ville ou du dispositif de Cohésion Sociale de l'Agglomération d'Agen	1000 pts		
--	--	----------	--	--

### **La Valeur du Point**

La valeur du point sera variable chaque année.

Le point sera calculé selon le mode de calcul suivant :

$$\text{Valeur du point} = \frac{\text{Montant du budget global des subventions aux clubs sportifs}}{\text{Total des points cumulés par les clubs}}$$

Les associations seront informées de la valeur annuelle du point et du nombre de points obtenus dans la notification de subvention qui leur sera envoyée après le vote du Conseil Municipal de la Ville d'Agen.

L'aide à l'emploi sportif n'est plus intégrée dans ce montant global.

Pour l'année 2017, la valeur du point était de 1,80€.

### **Mode de Calcul de la Participation à la Vie de la Commune**

Pour l'année 2018 :

- Participation active : 5 étoiles
- Bonne participation : 4 étoiles
- Participation Moyenne : 3 étoiles
- Participation faible : 2 étoiles
- Participation nulle ou faible : 0 ou 1 étoile

Sont pris en compte :

- participation au plateau sport du GPS 2017 : 1 étoile
- La participation à la parade du GPS 2017: 1 étoile
- La participation à la journée sport féminin (Elles et Sports) : 1 étoile
- L'organisation d'une manifestation sport pour tous: 1 étoile
- L'implication générale du club: 1 étoile

## La grille d'analyse du niveau des clubs

Le niveau des clubs n'est pris en compte que pour les clubs faisant le choix de déposer un dossier « Compétition ».

L'évaluation est différente en fonction du type de pratique. Les clubs qui pratiquent une discipline individuelle (même si celle-ci peut faire l'objet d'un classement par équipe), et les clubs dont la discipline est un sport collectif ne répondront pas aux mêmes critères du fait de leur spécificité.

### Les sports Collectifs

Deux niveaux d'analyse sont retenus, celui de l'équipe Sénior ayant le niveau de pratique le plus élevé (masculin ou féminin) et celui des trois équipes jeunes ayant le niveau de pratique le plus élevé.

Ce niveau de pratique est déterminé par la division dans laquelle l'équipe est engagée. La classification du niveau jeune se fera sur la moyenne du niveau des 3 équipes.

Equipe/Catégorie	Sexe (cocher la case correspondante)		Division	Niveau				
	Masculin	féminin		D	R	R+	N	E
U18	X		Régional 2		X			
U18		X	Départemental 1	X				
U15	X		Pré-National			X		

### ***Exemple fictif***

Dans le cas de ce club, le niveau **régional** sera retenu, car correspondant à la moyenne des 3 équipes ayant le niveau de pratique le plus élevé.

Le niveau élite correspondant au plus haut niveau de pratique pour une catégorie donnée.

### Les sports individuels

**Les clubs dont la discipline de référence est un sport individuel seront également évalués à deux niveaux :**

-le classement du club au niveau national ou le niveau de l'équipe ayant le meilleur niveau de pratique dans les compétitions ayant un caractère collectif (ex :

championnat de Tennis et de Tennis de Table par équipe, Interclubs en Athlétisme, Classement national des clubs en Gymnastique, Natation...)

-la participation des 10 compétiteurs au niveau de championnat individuel le plus élevé (Un compétiteur ne peut être pris en compte que pour une seule participation).

Pour les clubs ne pouvant pas justifier d'un classement national ou d'un engagement dans une compétition collective (ceux-ci n'existant pas ou n'étant pas organisés par la fédération d'appartenance), alors la participation des 15 meilleurs compétiteurs au championnat sera prise en compte.

**Exemple fictif**

**Critère 1 - Classement du Club ou niveau de pratique de l'Equipe au niveau national**

Equipe/club	Division/Classement	Niveau				
		D	R	R+	N	E
Sénior	N2 - Interclubs				X	

**Critère 2-Participation aux Championnats**

Compétition	Nom	Prénom	Discipline	Niveau				
				D	R	R+	N	E
Championnat de France N1 Sénior	Sportif A		A saisir				X	
Championnat de France N2 jeune	Sportif B						X	
Championnat Inter-Régional	Sportif C					X		
Championnat Inter-Régional	Sportif D					X		
Championnat Régional	Sportif E				X			
Championnat Régional	Sportif F				X			
Championnat Régional	Sportif G				X			
Championnat Régional	Sportif H				X			
Championnat Départemental	Sportif I			X				
Championnat Départemental	Sportif J			X				

Dans le cas de ce club fictif, le niveau retenu pour le premier critère sera

« National » et pour le second critère « Régional »

### **Le dispositif de lissage**

Le nouveau régime de subvention (mis en place en 2017) a des effets sur le montant des subventions accordées aux clubs. Aussi pour accompagner les évolutions à venir le dispositif s'inscrit dans un processus de lissage devant permettre de ne mettre aucun club en difficulté.

Un processus de lissage est appliqué en 2017 et en 2018 en tenant compte du montant de l'année n-1 et du montant de l'année n et en appliquant un pourcentage à la variation théorique (30% en 2017 et 50% en 2018).

Ce processus s'appliquera pour les clubs, que ceux-ci soient en situation de hausse ou en situation de baisse.

Exemples :

<b>situation de baisse de subvention</b>	<b>Montant</b>	<b>Lissage</b>
<b>montant N-1</b>	<b>13.500€</b>	
<b>subvention théorique 2018</b>	<b>11.368€</b>	
<b>Montant appliqué en 2018</b>	<b>12.434€</b>	<b>50% de la variation restante</b>
<b>subvention théorique 2019</b>	<b>9.576€</b>	
<b>Montant appliqué en 2019</b>	<b>9.576€</b>	<b>montant définitif</b>

<b>situation de hausse de subvention</b>	<b>Montant</b>	<b>Lissage</b>
<b>montant N-1</b>	<b>5.918€</b>	
<b>subvention théorique 2018</b>	<b>8.467€</b>	
<b>Montant appliqué en 2018</b>	<b>7.192,5€</b>	<b>50% de la variation restante</b>
<b>subvention théorique 2019</b>	<b>8.954€</b>	
<b>Montant appliqué en 2019</b>	<b>8.954€</b>	<b>montant définitif</b>

### **L'aide à l'emploi sportif (AES)**

La Ville d'Agen souhaite accompagner au mieux les clubs qui s'appuient sur des salariés. Jusqu'alors l'aide à l'emploi sportif était intégré à la subvention municipale, cette aide sera désormais séparée. Un club pourra donc cumuler AES et subvention municipale.

La valeur de l'AES sera déduite de l'enveloppe totale des subventions.

Ex: si 8 clubs bénéficient de l'AES (4200€) et que le montant global des subventions est

de 300 000€. La valeur du point sera calculée sur la base suivante:

$$300\ 000\text{€} - 8 \times 4200\text{€} = 266\ 400\text{€}$$

Le montant global pour les subventions sera donc de 266 400€

### **Les documents comptables**

Le document comptable du nouveau dossier de subvention est le même que celui utilisé par d'autres partenaires publics des clubs afin de permettre aux associations d'avoir une grille d'analyse unique.

Les budgets prévisionnels et les comptes de résultats sont désormais à inscrire impérativement dans le même document.

### **Bilans, Projets associatifs et sportifs du club**

Les clubs trouveront dans le document une double page devant permettre aux dirigeants de bénéficier d'un espace d'expression à la fois sur le bilan et les projets de l'association, mais également sur les actions particulières menées et envisagées. Cette partie doit permettre d'accompagner l'analyse par la Collectivité de la vie du club.

Les éléments non quantifiables, inscrits dans les 30% à l'appréciation municipale pourront être développés ici.

Dans le cas où la double page s'avèrerait insuffisante, les clubs sont invités à associer au dossier les pages complémentaires ou les documents relatifs à la vie du club qu'ils souhaitent porter à la connaissance du financeur.

## **Recensement des Actions Sport-Santé**

La ville d'Agen souhaite recenser l'ensemble des actions en faveur du sport-santé organisée sur son territoire.

Le document de recensement est pleinement intégré au dossier de subvention.

## **L'attestation sur l'honneur**

La demande de subvention est à formaliser par le Président, ou un de ses représentants, par une attestation sur l'honneur. Ce document est constitutif du dossier de subvention et son absence empêchera l'instruction de la demande.

## **Evolutions des critères en 2018**

Critère	Mode de calcul 2017	mode de calcul 2018
<b>Mixité</b>	Pour les clubs dont le rapport homme/femme était dans un ratio de 60%/40%, le club se voyait attribuer une bonification de 0,5 pts par nombre de licenciés	Pour les clubs dont le rapport homme/femme était dans un ratio de 60%/40%, le club se verra attribuer une bonification de 5 pts par nombre de licenciés
<b>licencié</b>	1 licencié avait une valeur de 6pts	1 licencié aura une valeur de 5pts
<b>licencié mineur</b>	1 licencié mineur avait une valeur de 4pts	1 licencié aura une valeur de 5pts
<b>Participation aux actions de la Ville</b>	Participation active: 2000 pts Bonne participation: 1200 pts Participation moyenne: 600 pts Participation faible: 200 Pts Participation nulle ou marginale: 0 Pts	Participation active: 2000 pts Bonne participation: 1200 pts Participation moyenne: 500 pts Participation faible: 100 Pts Participation nulle ou marginale: 0 Pts
<b>Niveau sportif</b>	Niveau Elite : 2000pts Niveau National : 1200pts Niveau Région Elite / Inter-région / Pré-nationale : 600 pts Niveau régional : 400 pts Niveau départemental : 200 pts	Niveau Elite : 3000 pts Niveau National : 1500 pts Niveau Région Elite / Inter-région / Pré-nationale : 600 pts Niveau régional : 400 pts Niveau départemental : 100 pts
<b>Charges des clubs liées à l'équipement</b>	Charges liées à l'équipement (Location des lignes d'eau, loyer, paiement des fluides) supérieures à 5000€/an : 1000 pts	Charges liées à l'équipement (Location des lignes d'eau, loyer, paiement des fluides) supérieures à 5000€/an : 2000pts

<b>Action financé dans le cadre de la Politique de la Ville ou de la Cohésion sociale.</b>		Dossier d'action déposé et ayant reçu un financement dans le cadre du Contrat de Ville ou du dispositif de Cohésion Sociale : 1000 pts
--	--	--